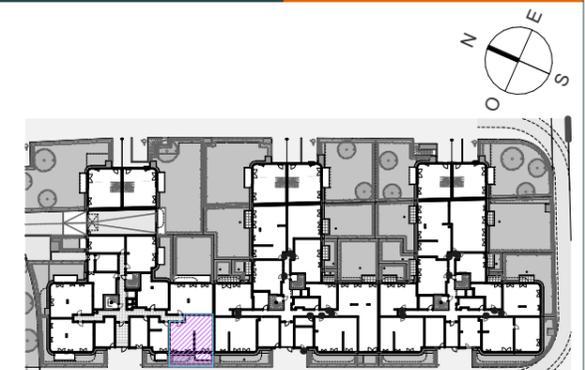


LES JARDINS DE NEIL BEZONS / ARGENTEUIL

RUE DE L'AGRICULTURE, BEZONS
RUE DE LA MARSEILLAISE, ARGENTEUIL



Bâtiment A

Appartement	NIVEAU	N°LOT
T3	RDC	A006

Entrée	6,6
Séjour / Cuisine	28,8
Chambre 1	11,2
Chambre 2	9,3
SDB	5,2
WC	1,9

SURFACE TOTALE HABITABLE 63,0 m²

Jardin	21,2
Terrasse	5,3

SURFACE TOTALE EXTÉRIEURE 26,5 m²

Légende :

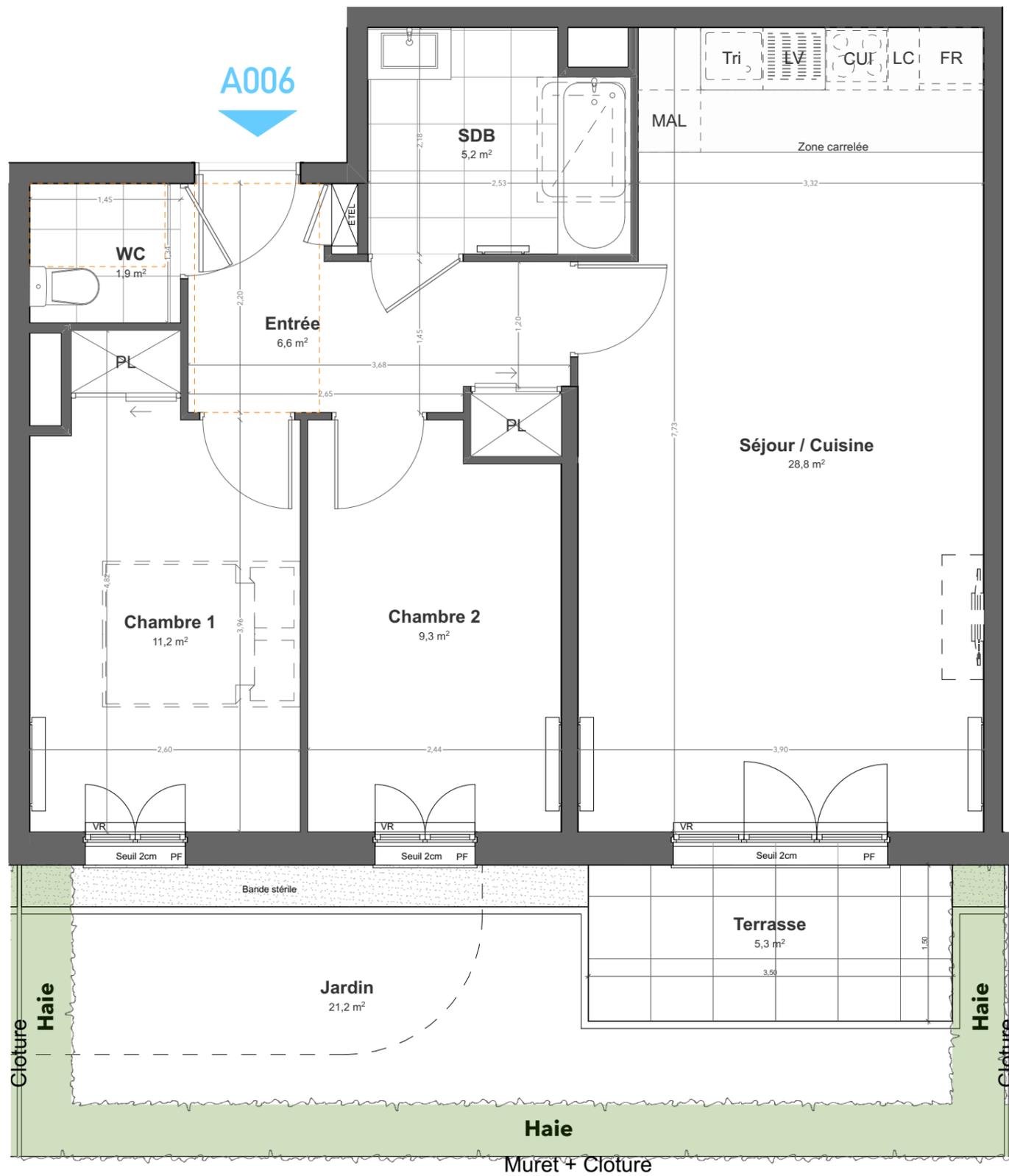
	— Applique	F	— Fenêtre
	— Plafonnier	PF	— Porte fenêtre
	— Prise électrique basse	LC	— Linéaire complémentaire
	— Prise électrique haute	VR	— Volet roulant
	— Prise hotte	GC	— Garde-corps
	— Tableau électrique		— Soffite et faux-plafond
LV	— Emplacement Lave-vaisselle		— Gaine technique
MAL	— Emplacement Lave-linge		— Poteau
FR	— Emplacement réfrigérateur		— Haie plantée
Tri	— Emplacement tri des déchets		— Arbre
PL	— Placard	Dgt	— Dégagement
	— Sèche serviette	Rgt	— Rangement
SDB	— Salle de bain		
SDE	— Salle d'eau		

INDICE : Notaire

DATE : 28/04/2025

ARCHITECTE

A+A architectes
1 bis, villa Guizot, 75017 PARIS



Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation. Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH. Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif. La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni (hormis meuble de salle de bain / salle d'eau et kitchenette). Les canalisations ne sont pas figurées. Les retombées de poutre, les soffites, faux-plafonds, trappes de visite, ainsi que les emplacements des équipements ne sont pas tous représentés sauf ceux connus à la date de l'établissement du plan. La surface des placards est comprise dans la surface des pièces attenantes.